



Service de lutte contre la pauvreté,
la précarité et l'exclusion sociale

Steunpunt tot bestrijding van armoede,
bestaansonzekerheid en sociale uitsluiting

Dienst zur Bekämpfung von Armut, prekären
Lebensumständen und sozialer Ausgrenzung

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale

● ● Des faits et des chiffres

● Combien la Belgique compte-t-elle de personnes sans-abri ?

Dernière mise à jour : 10/02/2020

En Belgique, il n'existe aucun chiffre officiel concernant le nombre de personnes sans-abri, uniquement des évaluations des associations.

Commentaire

Les personnes sans-abri ne sont pas interrogées dans le cadre de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC) – sans doute l'instrument le plus important pour mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale au niveau national et européen. Pour combler cette lacune, une enquête sur les revenus et conditions de vie des personnes sans-abri et des personnes en séjour illégal a été organisée en 2010 afin d'examiner s'il serait possible à l'avenir d'inclure ces groupes dans les enquêtes sur la pauvreté (recherche menée par le HIVA (KU Leuven), à la demande de et en collaboration avec le Service).

En 2003, FEANTSA évaluait le nombre de personnes sans-abri à 17.000 en Belgique. Il faut toutefois manier ces chiffres avec précaution car la Belgique ne procède à aucun recensement officiel (le reste de l'Europe non plus). A cet égard, un des problèmes majeurs est la difficulté de définir le fait d'être sans-abri, vu les différentes formes que ce phénomène revêt. En outre, il est difficile de rencontrer les personnes sans-abri. Par conséquent, soit les chiffres disponibles sont des estimations soit ils concernent uniquement les personnes sans-abri connues par le biais des structures d'accueil. Bien que ces chiffres donnent une idée du groupe de personnes sans-abri, il ne faut pas perdre de vue que leur nombre réel est plus élevé. L'estimation à 17.000 personnes sans-abri continue à circuler dans des publications plus récentes (voir entre autres SPP Intégration Sociale (2015), Focus n° 13, Sans-abrisme et logement; Vlaams Parlement (2020). Vraag om uitleg over de toegang van daklozen tot gezondheidszorg van Freya Saeys aan minister Wouter Beke, 700 (2019-2020), verslag in de Commissie voor Welzijn, Volksgezondheid, Gezin en Armoedebestrijding van 7 januari 2020).

La [recherche MEHOBEL](#) (15/12/2015 - 15/03/2018) programmée par le Service Public de Programmation Politique Scientifique (Belspo) a été mise en place pour développer une méthodologie pour mesurer et suivre le sans-abrisme en Belgique. Dans leur rapport final [Measuring Homelessness in Belgium-Final Report \(2018\) \(Synthèse en français\)](#), les chercheurs soulignent qu'il est impossible de mesurer le sans-abrisme sur la base d'une méthode ou d'un instrument, mais qu'une combinaison d'instruments est nécessaire pour mesurer le sans-abrisme et connaître le profil et les trajectoires des sans-abri. La typologie ETHOS est utilisée comme une définition commune et permet une attention au sans-abrisme caché [les personnes qui sont hébergées provisoirement chez des parents ou amis, ou dans des endroits non conventionnels (garage, voiture, abri de jardin, squat)].

En Belgique, les politiques relatives au sans-abrisme suivent une structure très régionalisée. Cela implique que les chiffres sont avant tout disponibles au niveau régional.

** En **Wallonie**, l'Institut wallon de l'évaluation de la prospective et de la statistique ([IWEPS](#)) a été chargé de mener en collaboration avec les Relais sociaux un travail de collecte de données relatives aux populations sans-abri. Une première récolte harmonisée des données auprès des services partenaires des Relais sociaux a eu lieu en 2012 (Deprez A. en Simon C., (2016), [La prise en charge de la grande précarité et du sans-abrisme dans six grandes villes wallonnes](#), Rapport de Recherche de l'IWEPS, n°15, avril 2016).

En 2018, les services d'hébergement d'urgence ont hébergé 5.134 personnes. (source : [IWEPS, Hébergement d'urgence, fiche 1004-REL.SOC, 01/12/2019](#)). Cette fiche contient également des informations supplémentaires sur le recueil des données).

** A **Bruxelles**, le Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri, [La Strada](#), a organisé durant la nuit du 5 novembre 2018 le [cinquième dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale](#). La Strada rappelle que, pour diverses raisons, les chiffres produits sont une sous-estimation de la réalité.

Un total de 4.187 personnes a été comptabilisé, parmi lesquelles 51 % de personnes sans-abri (dans les espaces publics ou dans des maisons d'accueil d'urgence et de crise), 22 % de personnes sans logement (maison d'accueil) et 25 % de personnes en logement inadéquat (squats inclus). 62 personnes ont passé la nuit dans les hôpitaux de la région bruxelloise tout en n'ayant pas de logement. Ce résultat global passe même à 5.701 personnes sans-abri et mal logées si les personnes bénéficiant d'un accompagnement au logement sont prises en compte.

La figure 8a montre la répartition des personnes dénombrées par catégorie.

Figure 8a : Répartition des personnes dénombrées par la Strada pendant la nuit du 5 novembre 2018 en Région bruxelloise, par catégorie

Situations de vie		Hommes	Femmes	Indéterminés	Enfants	Total
Sans-abri	Comptage en rue	327	67	133	19	546
	Transports publics	160	14	9	0	183
	Parkings	0	0	0	0	0
	Parcs & forêts	17	3	9	1	30
	Hébergement d'urgence et de crise	260	220	0	227	707
	Plateforme citoyenne	651	16	0	18	685
Sans logement	Maisons d'accueil	401	253	0	256	910
	Logement de Transit (CPAS)	10	6	0	4	20
	Guidance à domicile	475	439	0	480	1394
	Housing First	79	41	0	0	120
Logement inadéquat	Communautés	106	155	0	4	265
	Religieuses	176	34	0	0	210
	Squats	160	55	10	11	236
	Occupations négociées	152	108	1	72	333
	Hôpitaux	54	8	0	0	62
<i>Total</i>		<i>3028</i>	<i>1419</i>	<i>162</i>	<i>1092</i>	<i>5701</i>
Total hors guidance à domicile et Housing First		2474	939	162	612	4187

source : Quittelier Benoît et Bertrand François (2019), Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale (5ème édition)- 5 novembre 2018, La Strada asbl, Bruxelles, p. 21.

Sur 10 ans, le nombre de personnes sans-abri ou mal-logées en Région de Bruxelles-Capitale a plus que doublé : de 1.729 personnes en 2008 (+142,2%) à 4.187 personnes en 2018 (+142,2 %). La forte augmentation des effectifs dénombrés est avant tout le reflet d'une réalité de plus en plus difficile. Frappant est l'explosion de l'hébergement d'urgence : +594,9% en dix ans en tenant compte de la Plateforme Citoyenne. Il n'est pas possible d'aborder cette explosion de l'accueil d'urgence sans tenir compte de la question migratoire. Frappant est aussi l'augmentation des personnes dénombrées dans l'espace public dont l'effectif a pratiquement triplé sur la période: de 269 à 759 personnes (+182,1%). (source :

Quittelier Benoît et Bertrand François (2019), Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale (5ème édition)- 5 novembre 2018, La Strada asbl, Bruxelles).

La figure 8b montre l'évolution entre 2008 et 2018 du nombre de personnes dénombrées par la Strada.

Figure 8b : Répartition par catégorie des personnes dénombrées en Région de Bruxelles-Capitale et évolution entre 2008 et 2018

Situations de vie	2008		2010		2014		2016		2018		Evolution 2008-2018
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Espaces publics	269	15,6	329	16,9	412	15,8	707	20,9	759	18,2	+182,1%
Hébergement d'urgence et de crise	234	13,5	282	14,5	367	14,1	474	14	707	17	+202,1%
Plateforme citoyenne	/		/		/		/		685	16,4	/
Maisons d'accueil	785	45,4	772	39,7	813	31,2	854	25,2	910	21,3	+15,9%
Logement de Transit (CPAS)	/		/		/		/		20	0,5	/
Communautés Religieuses	/		/		44	1,7	189	5,6	265	6,4	+502,3%
SHNA	165	9,5	189	9,7	316	12,1	288	8,5	210	5	+27,3%
Squats	60	3,5	100	5,1	422	16,2	587	17,3	236	5,7	+293%
Occupations négociées	216	12,5	275	14,1	193	7,4	275	8,1	333	8	+54,2%
Hôpitaux	/		/		36	1,4	12	0,3	62	1,5	+72,2%
TOTAL	1729	100	1947	100	2603	100	3386	100	4187	100	+142,2%

source : Quittelier Benoît et Bertrand François (2019), Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale (5ème édition)- 5 novembre 2018, La Strada asbl, Bruxelles, p. 23.

** En **Flandre**, le 'Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin' a mené une recherche, à la demande du ministre du Bien-être ('Welzijn') qui vise à dénombrer la population des sans-abris et sans chez soi en Flandre. Entre le 15 janvier et le 15 février 2014, 711 adultes et 53 enfants étaient enregistrés en accueil d'hiver; 3019 adultes et 1675 enfants étaient enregistrés dans des centres d'hébergement des CAW's et des logements de transit des CPAS. Durant le temps de l'enquête, 599 ont été menacés d'expulsion. Les chercheurs reconnaissent que ces chiffres sont une sous-estimation, certainement en ce qui concerne le nombre de personnes qui vivent dans la rue (source : Meys Evy en Hermans Koen (2014), Nulmeting dak-en thuisloosheid, Leuven: Steunpunt Welzijn, Volksgezondheid en Gezin). L'avis du

Vlaamse Woonraad (Conseil flamand du Logement) sur le sans-abrisme en Flandre indique que le nombre exact de la population des sans abris en Flandre est inconnu. (Vlaamse Woonraad (2016), [Dak- en thuisloosheid in Vlaanderen: pistes voor een meer woongericht beleid](#). Advies 2016/04-24 maart 2016, p. 8).

Le SPP Intégration Sociale fournit quelques données, à savoir le nombre de personnes sans-abri recevant **une prime d'installation** et le nombre de celles bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale subventionné à 100 %.

Une personne sans-abri qui trouve un logement, perdant ainsi sa qualité de sans-abri, a droit à une prime d'installation (unique). Auparavant, seules les personnes bénéficiaires du revenu d'intégration pouvaient y prétendre (loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale - loi DIS). Depuis le second semestre de 2004, les personnes sans-abri qui perçoivent un revenu de remplacement ou un revenu inférieur à un certain montant (celui du revenu d'intégration majoré de 10%) entrent aussi en ligne de compte (article 57bis de la loi du 23 août 2004 modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale - loi CPAS). Et sur la base du droit à l'aide sociale (DAS), il y a une intervention dans les coûts d'installation pour le logement des demandeurs d'asile indigents. Le nombre de primes d'installation donne un aperçu du nombre de personnes qui sont sorties, même parfois seulement de façon provisoire, d'une situation de sans-abrisme.

Entre 2003 à 2011, le nombre annuel de primes d'installation a été presque sextuplé. Après un record de 12.511 primes d'installation en 2016, le nombre de primes accordées est redescendu à 10.157 en 2017 pour se stabiliser à 7.909 en 2019. Le détail par type de prime montre que depuis 2015 ce sont principalement les primes accordées en vertu du droit à l'intégration sociale (DIS) qui sont prédominantes augmentent (tableau 8b). (source : SPP Intégration Sociale).

Tableau 8b : Nombre annuel de bénéficiaires ayant perçu une prime d'installation selon la réglementation justifiant leur octroi, Belgique 2003-2019

Année	DIS	Loi CPAS	DAS	Total
2003	1.384	0	295	1.679
2004	1.448	0	266	1.714
2005	2.201	8	371	2.580
2006	2.189	31	414	2.634
2007	2.047	1.429	263	3.739
2008	2.691	2.505	7	5.203
2009	3.286	3.743	801	7.830
2010	3.102	4.782	545	8.429
2011	3.081	4.897	1.685	9.663
2012	3.383	4.081	761	8.225
2013	3.685	4.122	18	7.825
2014	4.221	4.216	10	8.447
2015	5.578	4.453	1	10.032
2016	7.278	5.226	7	12.511
2017	6.503	3.651	3	10.157
2018	6.385	3.708	10	10.103
2019	4.738	3.159	12	7.909

source : SPP Intégration Sociale, données dd. 10/02/2020

Lorsqu'une personne perd sa qualité de sans-abri et si elle satisfait aux obligations légales (i.e. ne pas avoir de ressources suffisantes, séjourner légalement en Belgique, ...), le CPAS reçoit un remboursement du **revenu d'intégration sociale** (RIS) à 100 % de l'Etat fédéral durant deux années.

En 2019, 7.931 personnes ont bénéficié d'un revenu d'intégration subsidié à 100 % par l'Etat fédéral (tableau 8c). Il s'agit de 3,9 % du nombre annuel de bénéficiaires d'un RIS en 2019. Cela ne signifie pas pour autant que ces 7.931 personnes ont quitté une situation de sans-abrisme en 2019. Parmi ces bénéficiaires, il y a un nombre de ex-sans-abri qui ont débuté leur droit dans l'année et un nombre de ex-sans-abri qui ont perçu leur RIS de manière interrompue sur plusieurs années. (source : SPP Intégration Sociale).

Tableau 8c: L'évolution du nombre de personnes ex-sans-abri ayant bénéficié du revenu d'intégration toute une année subsidié à 100%, la Belgique, 2003-2019

Année	Nombre	En pourcentage du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale
2003	1.897	1,6 %
2004	2.772	2,3 %
2005	2.960	2,5 %
2006	3.417	2,8 %
2007	3.723	3,0 %
2008	4.525	3,4 %
2009	5.607	3,9 %
2010	6.075	4,1 %
2011	5.488	3,7 %
2012	5.699	3,8 %
2013	5.996	3,9 %
2014	6.289	4,0 %
2015	6.695	3,8 %
2016	7.361	3,8 %
2017	7.707	3,8 %
2018	8.079	3,9 %
2019	7.931	3,9 %

source : SPP Intégration Sociale, données dd. 10/02/2020

Il est intéressant de se pencher sur les **caractéristiques socio-démographiques** des personnes sans-abri. L'enquête auprès des personnes sans-abri et sans-chez-soi de 2010 dans le cadre d'une [recherche sur des compléments et corrections sur l'enquête EU-SILC](#), attire l'attention tout d'abord sur la gravité de la situation de pauvreté. 72 % des personnes sans-abri et sans chez soi vivent sous le seuil de pauvreté et même bien en dessous du seuil de pauvreté. Il y a des indications spécifiques de privation par exemple le fait de ne pas avoir accès à l'eau potable, à une toilette ou à une douche au lieu de résidence. Le niveau d'instruction de nombreux sans-abri est très bas. Un homme sans-abri ou sans-chez-soi sur cinq a travaillé le mois précédent. Il s'agit le plus souvent d'un emploi précaire. La toute grande majorité des répondants sont isolés. 24 % des sans-abri et sans-chez-soi estiment être en 'mauvaise' ou 'très mauvaise' santé. Il est frappant de constater l'importance des affections psychiques et nerveuses. La consommation d'alcool d'un quart des sans-abri est excessive.

Pas mal de malades ne font pas appel à un médecin pour raisons financières. (sources : Nicaise Ides et al. (2012), [Armoede tussen de plooiën. Aanvullingen en correcties op EU-SILC voor verborgen groepen armen](#), HIVA-KU Leuven; Bircan Tuba et al. (2017), [More than a roof. A statistical profile of homeless people in Belgium](#), HIVA-KU Leuven).

Ces dernières années, le nombre de femmes et de jeunes sans-abri a augmenté. (sources : [Meer vrouwen en jongeren in daklozenopvang](#), De Standaard 17/11/2019; Fondation Roi Baudouin, [Le sans-abrisme au féminin](#), Zoom, 4/11/2019).

** En **Wallonie**, des 5.134 personnes accueillies en hébergement d'urgence en 2018, une grande majorité sont des hommes (80,5 %). La catégorie des '18-24 ans' est la plus représentée, de façon plus marquée chez les femmes que chez les hommes, avec respectivement 18,8 % et 16,0 %. La grande majorité des bénéficiaires de l'hébergement d'urgence est composée 'd'isolés vivant sans enfant' (83,5 %). La moitié des personnes (50,7 %) est sans revenu; un peu moins de l'autre moitié (46,1 %) dispose à titre de revenu principal 'd'allocations sociales'. (source : [IWEPS, Hébergement d'urgence, fiche 1004-REL.SOC, 01/12/2019](#)).

** A **Bruxelles**, lors du dénombrement organisé dans la nuit du 5 novembre 2018, tout comme lors des précédentes éditions, les hommes sont largement surreprésentés sur l'ensemble du panel. La part des femmes recensées dans l'espace public a augmenté : 84 contre 50 en 2016 (+ 68 %) et 20 mineurs ont passé la nuit du dénombrement dans l'espace public. En outre, conséquence de l'accroissement du nombre de places disponibles dans les centres d'accueil d'urgence et de crise, le nombre de mineurs y étant recensé a fortement augmenté (+64%) passant de 149 à 245. (source : Quittelier Benoît et Bertrand François (2019), [Dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale \(5ème édition\)- 5 novembre 2018](#), La Strada asbl, Bruxelles).

** En **Flandre**, dans les communes rurales, 1 bénéficiaire sur 13 des CPAS est sans logement ou sans-abri. Plus de la moitié de ces clients sont des 'sans-abri /sans-logement cachés' : ils ne dorment pas en rue ni dans des services d'accueil spécifiques pour les sans-abri, mais résident temporairement avec leur famille / amis (des personnes obligées à 'couch surfer') ou dans des espaces non conventionnels (tels que garage, voiture, abri de jardin, squat). Ceci ressort d'un des volets de [l'étude MEHOBEL](#) portant sur cinq CPAS ruraux supplémentaires. (sources: Demaerschalk, E. et al (2018), [Measuring Homelessness in Belgium-Final Report \(2018\) \(Synthèse en français\)](#), Belspo; Demaerschalk, E. et al (2018), [Dakloosheid geen exclusief stedelijk fenomeen. 1 op 13 OCMW-cliënten heeft geen thuis](#), *Sociaal.net*, 20.06.2018). Près d'un sans-abri sur trois est mineur. Telle est la conclusion du Commissariat aux Droits de l'Enfant de la Communauté flamande sur la base du rapport de 2014 [Nulmeting dak- en thuisloosheid](#) de Meys en Hermans. En 2014, 1.728 enfants sont hébergés dans des

centres d'hébergement, d'accueil hivernal ou dans des maisons de transit, soit ils ont été confrontés à une demande d'expulsion, soit ils étaient accompagnés d'un service de accompagnement au logement (source: Kinderrechtencommissariaat (2016), [Dossier '\(n\)ergens kind aan huis. Dak- en thuisloosheid vanuit kindperspectief'](#)).

Ces conclusions ont été présentées lors de l'Examen par les pairs de l'Union européenne sur la perspective des droits des enfants sur le sans-abrisme en juin 2018 (European Commission, Peer Review on 'Homelessness from a child's perspective'. [Host country Discussion Paper- Belgium. 'Without a home', at policy crossroads: homelessness among children in Flanders](#), june 2018).

Quels sont les problèmes auxquels les personnes sans-abri doivent faire face ?

Autant en Flandre qu'en Wallonie, le principal problème des personnes sans-abri est le manque de logement à un prix abordable, selon [l'enquête portant sur l'aide des CPAS aux personnes sans-abri](#) effectuée par le centre OASeS de l'Université d'Anvers et l'Institut des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Liège (2010). Le manque de revenus suffisants vient en seconde position des problèmes. Les situations de familles disloquées sont mentionnées en troisième lieu en Wallonie et en sixième position en Flandre. Le manque de réseau social est aussi un problème très présent dans les deux Régions. Les problèmes moins présents dans les deux Régions sont les problèmes de santé physique.

La proportion de personnes sans-abri avec des problèmes de santé est néanmoins très importante. Les personnes sans-abri minimisent leurs problèmes de santé, comme si elles n'attachaient plus d'importance à leur corps. Pourtant, toutes les études s'accordent sur la prévalence de certains troubles de santé chez les personnes sans-abri par rapport à la population générale. Parmi ceux qui sont régulièrement cités, on retrouve : des blessures, des problèmes dentaires, la gale, des maladies respiratoires et des troubles cardio-pulmonaires, des maladies infectieuses (principalement VIH, tuberculose et hépatite), des troubles de la santé mentale. La dépendance à l'alcool, au tabac ou à une drogue est très fréquente chez les personnes sans-abri. Il faut ajouter à cette liste les troubles liés à l'usure prématurée : image de soi dégradée, vie sociale diminuée, perception d'un regard négatif de la société. Cette usure prématurée, la plupart du temps préexistante à la situation de sans-abri, s'accélère encore durant un séjour à la rue ou dans un centre d'hébergement. Ces situations sont génératrices d'insécurité, laquelle influe négativement sur la santé physique et mentale. Le manque de sommeil notamment a un impact majeur sur la santé. La privation de sommeil

engendre des troubles psychiques. (source: Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2010), Lutte contre la pauvreté. Rapport 2008-2009 – Partie 2. [Pour une approche cohérente de la lutte contre le 'sans-abrisme' et la pauvreté](#), p. 32).

Ce qui frappe également, c'est que la vie des personnes sans-abri se caractérise par une répétition de ruptures, de l'enfance à l'âge adulte. Interrogées sur leur vécu, les personnes rencontrées dans le cadre d'une étude participative effectuée par l'Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale entre août 2009 et février 2010, parlent d'un 'mauvais départ' : des situations familiales parfois compliquées, du rejet et des abandons, une vie en institution, les dettes, la violence, des troubles mentaux, l'alcoolisme, des difficultés de logement et parfois des expériences d'expulsions, une vie sans perspective d'avenir. Les situations vécues par les personnes sans-abri sont souvent reproduites de génération en génération. (source : Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale (2010), [Vivre sans chez soi à Bruxelles. Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010](#), Commission communautaire commune, p. 73).

Dernière mise à jour : 10/02/2020